



santé  
famille  
retraite  
services

**MSA Sèvres-Vienne**

# Dossier de Consultation des Entreprises

**Valant Acte d'Engagement**

---

**OBJET du MARCHÉ**

**2011/014**

**Prestations d'Ergonomie  
Pour  
La Construction du Site de NIORT**



**Date limite de remise des offres  
Le jeudi 29 Décembre 2011 à 16 heures**

Le présent marché comprend dix sept (19) articles numérotés de 1 à 19

**Entre**

La Caisse de Mutualité Sociale Agricole Sèvres-Vienne, 37 Rue du Touffenet à 86042 Poitiers Cedex, représentée par son Directeur, Monsieur Patrice LEON d'une part,

Ci-après désigné «MSA »

**Et**

La société \_\_\_\_\_ représentée par \_\_\_\_\_, d'autre part,

ci-après désigné « le titulaire »

Il a été convenu ce qui suit

## **1) OBJET**

Le présent marché a pour objet une prestation de type d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour accompagner la MSA à la définition de son projet de construction du site de Niort de la MSA du point de vue ergonomique

Ce marché relève d'une procédure adaptée en application des articles 26 et 28 du code des marchés publics.

## **2) DESCRIPTION DES PRESTATIONS**

Les prestations attendues se déclinent de la façon suivante :

- schéma fonctionnel du site de Niort,
- préconisations améliorant l'ergonomie et compatibles avec les contraintes du maître d'ouvrage
- préconisations favorisant le confort des agents
- participation aux diverses étapes du projet jusqu'à l'APD pour évaluer la prise en compte des préconisations
- *participation aux réunions de pilotage*

## **3) CONDITIONS D'EXECUTION**

Les prestations seront à fournir conformément au Mémoire Technique établi par le titulaire, et selon les délais y figurant, ou à défaut ceux définis par le maître d'ouvrage dans le présent document (paragraphe 11).

Le non respect des délais peut entraîner les pénalités prévues au CCAG-PI

## **4) DUREE DU MARCHE**

Le présent marché est un marché d'une durée maximum de un an à compter de la date de notification.

## **5) LIEU D'EXECUTION**

Les prestations visées par le présent marché sont exécutées à Niort et son agglomération.

## **6) PRESENTATION DE L'OFFRE**

### **Documents à fournir :**

- Documents justifiant la qualité d'Ergonome
- Des références/réalisations de projets aboutis d'ergonomie dans un projet architectural, avec spécification « Assistance à Maîtrise d'ouvrage » ou « Assistance à Maîtrise d'œuvre ». Références du projet et du maître d'ouvrage, ainsi qu'un bref descriptif et le montant de l'opération
- DC1 et DC2 ou assimilé
- La description des moyens humains et techniques

### **L'offre sera composée de:**

- L'Acte d'Engagement (le présent document complété au paragraphe 8, daté et signé)
- Mémoire technique sur la méthode de travail envisagée (voir annexe 2)
- Décomposition des Prix Globaux et Forfaitaires (Annexe 3). *La prestation est de type global et forfaitaire, et est réputée comprendre tous les éléments nécessaires à l'objet de la mission.*

## **7) CHOIX du TITULAIRE**

Pour le choix du titulaire il sera tenu compte des critères suivants, affectés des coefficients indiqués :

- Prix 40%
- Mémoire Technique 25%
- Références 20%
- Délais 15%

## **8) OBLIGATION DE CONFIDENTIALITE**

Le titulaire du marché s'engage à faire respecter la discrétion la plus complète sur les prestations exécutées au titre du présent marché. Le titulaire est tenu à une stricte confidentialité concernant les renseignements, informations et documents parvenus à sa connaissance à l'occasion de l'exécution du présent marché. En cas de violation de l'obligation de confidentialité, et indépendamment des sanctions pénales éventuellement encourues, le marché peut être résilié aux torts du titulaire.

## **9) MONTANT DU MARCHE**

Le marché est de type global et forfaitaire et définitif. La décomposition des temps et coûts demandés en annexe 3 est exigé pour l'analyse des dossiers. Le prix des prestations éventuelles hors forfait contractualise les prestations complémentaires qui seraient rendues nécessaires

Le montant de l'Engagement correspond à la partie fixe et forfaitaire de la prestation demandée.

Le montant HT du marché : euros  
TVA 19.6% : euros  
Le montant TTC du marché : euros

Montant TTC (en lettres) :

## **10) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE COMPTABLE**

Le comptable assignataire est l'Agent Comptable de la MSA Sèvres-Vienne Madame Clarisse PETITJEAN, 12 Avenue Bujault 79042 NIORT Cedex

## **11) ADMISSION DES PRESTATIONS**

Chaque phase de l'intervention du titulaire fait l'objet de la remise d'un rapport. L'acceptation de ces documents par la MSA ouvre droit au paiement, sur facture, des prestations prévues dans la proposition financière :

- schéma fonctionnel du site de Niort,
- rapport d'étape de présentation au niveau de l'APS
- rapport d'étape de présentation au niveau de l'APD
- intervention complémentaire effectuée à la demande du maître d'ouvrage

La non-conformité des prestations peut entraîner, selon l'importance des défauts, manques ou malfaçons constatés, une admission avec une réfaction, un ajournement ou un rejet pur et simple des prestations conformément aux articles 26,27 et 28 du CCAG-PI.

## **12) CALENDRIER PREVISIONNEL**

- semaine 1/2012 choix et notification au titulaire

- semaine 8/2012 remise du schéma fonctionnel

### **13) FACTURES**

La facturation ne peut intervenir qu'après service fait et accepté.

Les factures doivent être envoyées à :

MSA Sèvres-Vienne  
Monsieur le Responsable des Moyens Généraux  
37 Rue du Touffenet  
86042 Poitiers Cedex

Sur chaque facture devront figurer les mentions suivantes :

- les références et numéro du marché ;
- l'objet succinct du marché ;
- le numéro d'identification SIREN ou SIRET (14 chiffres) ;
- la raison sociale du fournisseur ;
- la nature, les quantités et prix des prestations ;
- la date de la facture, postérieure à la date d'exécution des prestations ;
- le montant HT ;
- le montant de la TVA ;
- le montant TTC ;

### **14) PAIEMENT**

Le paiement s'effectue par virement après réalisation de la prestation par le titulaire, vérification et admission du service fait par la personne publique, et réception de la facture.

Le délai global maximum de paiement du présent marché est fixé à trente (30) jours. Ce délai court à compter de la date de réception par la personne publique de la facture établie en bonne et due forme. Le délai global de paiement expire à la date du règlement par le comptable assignataire.

### **15) AVANCE FORFAITAIRE**

Sans Objet

### **16) CONDITIONS DE RESILIATION**

La MSA peut, à tout moment, qu'il y ait faute ou non du titulaire, mettre fin à l'exécution du marché avant l'achèvement de celui-ci. La résiliation a lieu conformément aux dispositions du chapitre VII du CCAG – PI.

Notamment, le non respect de la confidentialité ou de l'exclusivité des données traitées, l'inexécution des prestations pour cause de défaillance du titulaire, constituent des motifs de résiliation aux torts du titulaire.

La résiliation du marché décidée par la MSA sans qu'il y ait eu faute du titulaire ouvre droit au versement d'une indemnité, calculée en appliquant un pourcentage de 4% au montant hors TVA de la partie résiliée du marché et non effectuée.

En outre, en application de l'article 47 du code des marchés publics, le marché pourra être résilié aux torts du titulaire, en cas d'inexactitude des renseignements fournis à l'appui de sa candidature et de son offre.

La résiliation du marché fait l'objet dans tous les cas d'un décompte de résiliation arrêté par la MSA et notifié au titulaire.

**17) PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le présent marché fait référence à l'option A du CCAGPI pour ce qui concerne la propriété intellectuelle et leurs conditions d'utilisation.

**18) NANTISSEMENT – CESSION DE CREANCES**

Le présent marché peut faire l'objet d'un nantissement ou d'une cession de créances de la part du titulaire ou des sous traitants bénéficiaires du paiement direct, dans les conditions fixées par les articles 106 à 110 du code des marchés publics.

La personne habilitée à fournir, les renseignements administratifs et techniques est le Sous-Directeur en charge des Moyens de l'Entreprise.

**19) OBLIGATION AU TITRE DES ARTICLES D. 8222-5, D. 8222-7 ET D. 8222-8 DU CODE DU TRAVAIL**

Conformément à l'article 46 du code des marchés publics, le titulaire du marché doit produire les pièces prévues aux articles D. 8 222-5, D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail, tous les six (6) mois à compter de la notification du marché, jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

à Poitiers, le

à , le

Le Directeur  
MSA Sèvres-Vienne

Le Titulaire

## Annexe 1

### Présentation et Environnement de la MSA Sèvres-Vienne et du site de Niort

La Mutualité Sociale Agricole, est le régime obligatoire de Sécurité Sociale du secteur Agricole, les 35 caisses pluri départementales les composants sont des organismes privés gérant des fonds publics sous contrôle de l'Etat. A ce titre le Code des Marchés Publics s'impose.

La caisse de Mutualité Sociale Agricole Sèvres-Vienne, (MSA Sèvres-Vienne) exerce ces activités sur les départements des Deux-Sèvres et de la Vienne. Elle est composée de 10 sites, 8 étant des agences, et 2 sites principaux Poitiers (siège social) et Niort objet de la présente consultation.

Le site de Niort, est actuellement situé dans un ancien ensemble immobilier disparate en plein centre, face à la place de la Brèche. Ces bâtiment sont difficiles à exploiter et ne respectent pas l'ensemble des règles de sécurité, aussi la décision de reconstruction a été prise et validée.

Le site abrite aussi une association d'Ainés Ruraux, indépendante de la MSA.

Le site exact d'implantation du nouveau site n'est pas encore complètement avalisé, mais il se situera dans la commune de Chauray. Un restaurant d'entreprises est à proximité (200m ou 800m en fonction du site). Un nœud de transports en commun se situe également à ces distances. Les 2 terrains envisagés sont plats, la superficie sera de minimum 1ha, et le bâtiment aura une surface totale de 3200m<sup>2</sup> de SHON.

Les activités de la MSA Sèvres-Vienne sont concentrées en un seul organisme celles des CPAM, CAF, URSSAF, CARSAT, mais aussi Médecine du Travail, Contrôle Médical. La quasi-totalité de ces activités sont présentes sur le site de Niort, même si certaines spécialisations de site sont en cours.

L'organisation multi-site entraine des déplacements d'agents des agences vers les sites principaux, mais également entre les sites principaux, et cette mobilité constitue un point important dans la conception du nouveau site.

L'effectif permanent du site de Niort est de **150** agents et **30** agents sont « mobiles ». Ces effectifs sont pour les  $\frac{3}{4}$  du personnel féminin.

#### Le type de travail sur le site de Niort

- Principalement travail administratif sur écran, avec utilisation de GEIDE (GED)
- Activités de Médecine du Travail et Contrôle Médical et Dentaire
- Accueil des assurés tant pour des réponses que pour les visites médicales
- Activités entraînant une grande mobilité : Assistantes Sociales (et assimilé), Contrôle, Médecine du Travail...
- Activités communes à toutes les entreprises
  - Courrier
  - Informatique
  - Maintenance
  - Geide
  - Stockage/livraison
  - ...

La composition du site de Niort est la suivante (effectifs actuels) :

Nature des secteurs	Nature des espaces	Postes W	Type travail	Fréquence
Direction Générale et Comptable				
	Directeur	1	Administratif	
	Adjoints et Sous-Directeurs	3	Administratif	
	Secrétariat Direction	2	Administratif	
GRH				
	Responsable	1	Administratif	
	Service GRH	2	Administratif	
Informatique				
	Le Responsable	1	Administratif	
	Service Informatique	4	Ecran + logistique	
Moyens Generaux				
	Responsable ou adjoint	1	Administratif	
	Services Généraux	2	Atelier + logistique	
	Geide	3	Ecran + Geide	
	Service Courrier	2	spécifique	
Communication				
	Le Responsable	1	Administratif	
	Comm	1	Administratif	
	Accueil	1	Accueil Public	
	Box accueil	3	Accueil Public	
	Espace accueil	0	Accueil Public	
	Echelon local	2	Administratif	occasionnel
ASS				
	Le Responsable	1	Administratif	
	Adjoint	1	Administratif	
	Cadres itinérants	3	Exterieur	occasionnel
	CST	3	Exterieur	
	AS Santé 1	2	Exterieur	
	AS Santé 2	3	Exterieur	
	Agent itinérant	1	Exterieur	occasionnel
PRP				
	Le Responsable	1	Administratif	
	Service PRP	4	Extérieur	
	Secrétaire PRP	1	Administratif	
SST				
	SST Secrétariat	3	Administratif	
	SST Médecins	3	Visites Médicales + Exterieur	
CM/CD				
	Responsables de service	2	Administratif	
	Salle d'examen	0	Visites Médicales	
	CM/CD Médecins	4	Visites Médicales	

## **Cadre de l'intervention**

Il est demandé la réalisation du schéma fonctionnel du site, qui fera partie du Programme Fonctionnel remis aux participants au concours de maîtrise d'œuvre.

Cette intervention est donc dans le cadre d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, en collaboration avec un Architecte DPLG du CARSAT (organisme de Sécurité Sociale), agissant en qualité d'Assistant Maître d'Ouvrage (M. Wangermez) dans ce dossier.

## Annexe 2

### **Mémoire Technique**

Le titulaire doit décrire ici tout élément pouvant éclairer le maître d'ouvrage sur son choix et notamment :

- la Procédure de travail qui sera mise en œuvre
- Moyens humains et techniques qui seront mis en œuvre sur ce projet
- Une description des documents qui seront produits (et/ou un exemple)
- Un planning de l'intervention avec une date de remise des prestations avant le concours de Maîtrise d'œuvre

Ces éléments entreront dans le choix du prestataire, et ont une valeur contractuelle.

### Annexe 3

#### **DPGF**

(Décomposition des prix globaux et forfaitaires)

Les tarifs indiqués ci-dessous sont forfaitaire et réputés inclure tous les frais, y compris déplacements, frais de reproduction, d'analyse et autres

.ç

Le total est à reporter au paragraphe 9) MONTANT du MARCHE

	Nombre de visites/réunion sur site	Temps sur site consacré en ½ journées	Prix unitaire	Montant
Enquête, Collecte d'informations				
Présentation du dossier finalisé				
Participation au concours de Maîtrise d'œuvre				
Validation de l'APS				
Validation de l'APD				
<b>Total porté à reporter à l'acte d'engagement</b>				
Prestation complémentaire à la demande du Maître d'Ouvrage				